BnF Gallica

Discours contre les servitudes publiques...

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Boissel, François (1728-1807). Discours contre les servitudes publiques.... 1786.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

DISCOURS

CONTRE

LES SERVITUDES PUBLIQUES.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Quid triſtes quærimoniæ,
Si non ſuppliciis culpa reciditur ?
Horat. Od. XXIV, l. III.

(Par Fr. Boissal, d'après Barbier)

M. DCC. LXXXVI.

Rés R2315(2)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

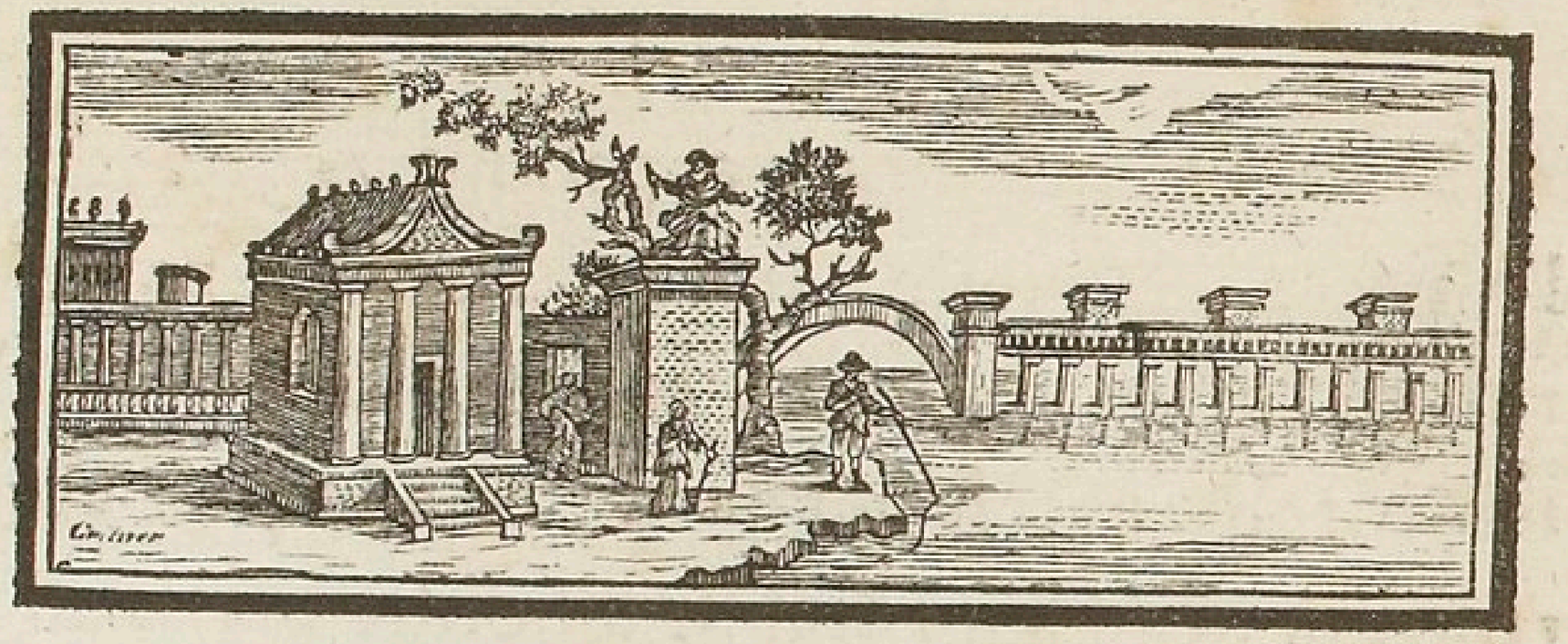

DISCOURS

CONTRE

LES SERVITUDES PUBLIQUES.

Rectiùs vives..... Hor. Od. X. l. II.

LA nature a établi dans l'homme les mêmes beſoins & la néceſſité des mêmes fonctions que dans les autres eſpeces d'animaux; mais elle a donné à ceux-ci ce que nous appellons un *inſtinct*, qui les dirige & les fait parvenir à leurs fins par des regles ſures, uniformes & qui ne varient jamais; ce qui a fait croire à Deſcartes que les bêtes ne ſont que des machines, & à nos Théologiens qu'elles ne ſont pas libres; au lieu que nous ſentons en nous-mêmes que nous ſommes animés & libres.

Mais ce que nous appellons *raiſon* dans l'homme, laquelle, ſuivant les notions d'Ariſtote, nous diſtingue encore plus eſſentiellement des autres animaux, & a le plus contribué à nous faire établir un ordre particulier pour nous, que nous appellons *moral*, dans la vue de rendre nos fonctions & nos beſoins naturels plus faciles, plus commodes & plus agréables, cette raiſon, dis-je, n'a pas de regle aſſurée, & n'eſt que le réſultat de l'éducation, de nos habitudes, de nos penchans, de nos préjugés & de notre maniere de voir, qui varient dans tous les climats, chez les différens peuples, & même dans chaque individu; de là cette diverſité de langues, de religions, de mœurs, de loix & d'opinions qui gouvernent tous les hommes, & qui ſont plus ou moins bien, ſelon qu'elles produiſent plus ou moins d'inconvéniens; mais à travers les contrariétés & les inconvéniens qu'on peut remarquer dans les diverſes inſtitutions humaines, on lit par-tout cette vérité gravée dans le fond de nos cœurs, que l'ordre moral n'a pu ni dû être inſtitué que pour la conſervation de notre individu, l'ordre phyſique, ou la nature,

n'ayant pourvu qu'à la conſervation de notre eſpece.

D'où je conclus que les ſociétés ne ſe ſont formées que pour le plus grand avantage des aſſociés, les Gouvernemens pour le plus grand bonheur des peuples, l'autorité, la puiſſance ou la force, pour la ſureté du plus foible, contre le plus fort, comme les Médecins pour venir au ſecours des malades : ce n'eſt pas qu'ils ne les tuent quelquefois, parce que l'art de guérir n'a pas des regles ſures; au lieu que celles qui conſtituent l'ordre moral ſont connues, & que nos fautes ſont volontaires.

La conſtitution du Royaume de France eſt ſi bonne, dit Loiſeau, qu'il n'eſt pas de Citoyen né dans le plus bas étage, qui ne puiſſe prétendre aux dignités les plus élevées.

Mais il en eſt des meilleures conſtitutions politiques, & morales comme des êtres, ou corps phyſiques; elles ſont ſujettes à dégénérer & à ſe corrompre, pour peu qu'on ſe relâche de leur maintien.

Depuis la vénalité des charges, l'argent en a chaſſé le mérite; l'intrigue & la faveur operent le même inconvénient.

De façon que par une ſuite de nos contraventions & de notre impunité, tout ce qui dans l'origine n'a été inſtitué que pour l'avantage commun, n'eſt plus que des moyens de ſatisfaire, chacun en particulier, notre orgueil, notre cupidité, notre avarice, & que des titres pour autoriſer & couvrir nos déréglements & nos excès qui nous dégradent, nous énervent, nous accablent d'infirmités, & nous tuent avant le terme.

Ce n'eſt plus une longue expérience, ni la connoiſſance des maladies & de leurs cauſes qui fait les Médecins; ce ne ſont plus les talens, ni l'étude & la ſcience des Loix, qui font les Avocats, ce ſont les grades qui ſe vendent. Ce n'eſt plus l'amour de la juſtice, ni la capacité pour la bien adminiſtrer, qui fait acquérir une charge de Magiſtrature, c'eſt pour en faire ce que d'après la commune erreur, on appelle ſon bien. Eſt-ce notre zele pour le bien public? eſt-ce notre attachement à la perſonne & à la gloire du Prince qui nous fait ambitionner les plus hautes dignités? On vit, dira-t-on, cela eſt vrai; mais on ſouffre, mais on ſe tue; & on pourroit nous empêcher de ſouffrir & de nous tuer.

Comment faire? Rien n'eſt plus aiſé : ſoyons amis de l'ordre par qui ſeul tout ſe conſerve, rétabliſſons-le, puiſqu'il eſt renverſé, & empêchons qu'on ne l'attaque ; alors tout ira bien.

L'expérience nous apprend qu'un corps, organiſé ou non, ne ſe conſerve dans ſon état naturel, qu'autant qu'on en éloigne les cauſes extérieures de ſa deſtruction, & qu'on en rapproche celles de ſa conſervation. Nous ſuivons cette regle pour nos poſſeſſions les plus rivoles, & nous nous abandonnons à tout ce qui peut nous incommoder & nous détruire : ne ſoyons donc pas ſi dupes.

Dans cette vue, pour ce qui concerne l'objet de ce diſcours, il ſuffira d'obſerver que, lorſque nous avons fait ceſſer la communauté naturelle par le partage des terres, il eſt probable que chacun des copartageans s'eſt bâti ſur ſa portion, comme bon lui a ſemblé. L'ordre ſocial ne pouvoit ſouffrir alors de cette liberté ; mais après que les familles s'étant multipliées, on a bâti des bourgades & enſuite des villes, il eſt probable auſſi que, par l'habitude qu'on avoit contractée de ſe bâtir comme on avoit voulu, chaque propriétaire

„ a consulté que son génie, ses facultés & ses commodités personnelles, sans qu'il paroisse que les Gouvernemens aient porté une grande attention à ce que tous ces nouveaux établissemens fussent principalement faits pour la sûreté, la salubrité & la commodité publiques, contre lesquelles je mets en principe qu'il n'a pas été au pouvoir d'aucun propriétaire de prescrire.

Les irrégularités, les défectuosités, le peu d'ordre qu'on remarque dans presque tous les établissemens de ce genre, les incommodités & les inconvéniens qui en résultent, au préjudice du public, les Loix mêmes concernant les servitudes urbaines, qui ne sont que des réglemens particuliers pour les propriétaires des maisons limitrophes, sont autant de preuves de ce défaut d'attention & de prévoyance de la part des Gouvernemens.

Suivant nos Coutumes, un propriétaire ne peut incommoder son voisin ni par ses vues, ni par ses eaux, ni par ses immondices. La plus légere servitude ne peut exister sans un titre; & ce même propriétaire en accable le public depuis tous les temps. Tous les pro-

priétaires eux-mêmes, ainſi que leurs locataires, ne peuvent ſortir pour vaquer à leurs affaires du dehors, ſans être accablés des mêmes ſervitudes contre leſquelles ils ont réclamé l'un contre l'autre, & deſquelles ils ſe ſont fait affranchir privativement de voiſin à voiſin par le Légiſlateur.

Quelle inconſéquence ! quel oubli de la part des propriétaires eux-mêmes, de la part du public & de la part du Gouvernement, d'un de leurs droits les plus précieux & de leur premier devoir !

Depuis cent cinquante ans, la ville de Paris s'eſt agrandie de près des deux tiers, & les embarras, de plus des trois quarts : pourquoi n'a-t-on pas rapporté les premiers ſoins & les premieres dépenſes à bâtir les maiſons tombantes en ruine, ſuivant un plan rélatif à la ſureté, à la ſalubrité & à la commodité publiques, auquel plan on eût été obligé de ſe conformer pour la conſtruction des nouvelles ? pourquoi ne le fait-on pas même encore aujourd'hui ?

On a érigé de ſuperbes monumens, on a bâti de vaſtes Egliſes, on ne s'eſt occupé que

de boulevards, de promenades, &c. mais il n'eſt pas venu encore dans l'idée de faire quelque choſe pour la ſureté, la ſalubrité & la commodité intérieures de la ville de Paris; objets infinimens plus eſſentiels & plus urgens: les embarras & les accidens, à fur & meſure qu'ils ſe ſont augmentés & multipliés, ont occaſionné une foule de Réglemens de Police, qui forment plutôt des titres, s'il étoit poſſible qu'il y en eût, de tant de ſervitudes accablantes & révoltantes, que des moyens d'y remédier.

J'ai poſé pour principe qu'il n'étoit pas au pouvoir des propriétaires de preſcrire contre la ſureté, la ſalubrité & la commodité publiques. Ce principe, fondé ſur le droit de la nature & des gens & ſur le droit public, eſt une vérité trop frappante pour qu'on lui donne une plus grande clarté. Il s'enſuit que le Gouvernement poſſede inconteſtablement, comme il l'a poſſédé dans tous les temps, le droit de faire établir la ſureté, la ſalubrité & la commodité publiques, par-tout où elles ne ſe trouvent pas: j'ajoute qu'il y eſt obligé pour ſon propre intérêt, à cauſe du maintien de l'ordre par lequel ſeul il ſe conſerve.

En effet, de quel droit les propriétaires ont-ils élevé ſur la voie publique, des maiſons de façon que tous les paſſans ſoient, non-ſeulement gênés de droite & de gauche, mais encore obligés de ſouffrir le déluge de pluie qui ſe raſſemble au haut de leurs toits, ainſi que tout ce qui peut s'en échapper, & de leurs fenêtres? Ils ont reconnu qu'ils ne l'avoient pas ce droit, contre leurs voiſins; à plus forte raiſon doivent-ils reconnoître qu'ils ne ſauroient le prétendre contre le public; donc c'eſt une entrepriſe, donc c'eſt une uſurpation que l'ignorance ou la cupidité n'ont pu autoriſer par quelque laps de temps que ce puiſſe être.

De quel droit ces mêmes propriétaires ont-ils établi dans leurs maiſons de fort étroits, mais très-profonds précipices, dans leſquels eux, ainſi que leurs locataires, jettent leurs immondices, dont la puanteur & la corruption les infectent, pour en infecter enſuite, quand on les vuide, tous les voiſins, tous les paſſans, & les environs de la ville où l'on va les dépoſer?

Ce ſecond genre de ſervitude formera le ſujet de la ſeconde partie de ce diſcours.

PREMIERE PARTIE.

Contre les ſervitudes publiques des rues.

Eradenda cupidinis
Pravi ſunt elementa....
Horat. Od. XXIV, lib. III.

CE premier genre de ſervitudes qui ne proviennent que de la maniere dont on a laiſſé conſtruire les rez-de-chauſſées des maiſons qui bordent les rues, en a fait naître, ſur-tout à Paris, une infinité d'autres d'un genre encore plus accablant.

Qu'on calcule les incommodités & les accidens malheureux occaſionnés par l'immenſité des voitures de toutes eſpeces, & des animaux, avec & parmi leſquels les gens de pied de tout âge & de tout ſexe ſe trouvent confondus, couverts de boue, ſouvent eſtropiés & même écraſés : il a paſſé aujourd'hui en proverbe à Paris, que *qui ſort le matin de chez ſoi, n'eſt pas sûr d'y rentrer le ſoir*, ſans qu'il ſoit au pouvoir de la police de nous garantir, Le mal étant inévitable d'après la ſotte ma-

niere dont on s'eſt bâti ſur les rues ; ce qui établit plus fortement la néceſſité & le beſoin le plus urgent d'y pourvoir.

On convient que, pour ſe garantir de tant de maux, rien n'eſt plus deſirable qu'une voiture ; auſſi il n'eſt pas de courtiſanne, de femme de Valet-de-chambre, de Commis, de Maître-d'hôtel, de Sécrétaire, d'Intendant de maiſon, qui ne ſoupire après un carroſſe, & ne porte ſon amant ou ſon mari à violer tous les devoirs de l'homme & du citoyen, & à tout ſacrifier aux moyens d'en gagner un, ou à ſe ruiner. Après il faut des chevaux, des écuries, un hôtel, un cortege, des valets & des ſervantes ; car tous ces nouveaux parvenus veulent trancher du plus grand Seigneur, de ſorte que, de la façon dont la machine eſt montée, on ne voit pas de borne au brigandage dans tous les états, aux conſommations exceſſives & irréparables, ſur-tout pour les bois, aux agrandiſſemens nuiſibles & ſuperflus, aux embarras & aux accidens malheureux qui en ſont & ſeront de plus en plus, les ſuites inévitables.

Faut-il que des objets ſi diſpendieux, qui

dans l'origine, n'ont été établis que pour la repréſentation, ſoient devenus ſi communs, ſi prodigués & ſi à charge à l'humanité.

Tous ces déſordres ne viennent que de ce qu'il n'exiſte qu'un ſeul paſſage dans les rues de Paris, pour les voitures, les animaux & les gens à pied.

Il a fallu que les flammes aient conſumé la majeure partie de la ville de Londres, pour qu'on ſe ſoit aviſé d'y établir des trottoirs.

Faudra-t-il mettre le feu aux quatre coins de Paris, pour délivrer ſes habitans de tant d'incommodités, d'outrages & de dangers? Ce ſeroit mon avis, ſi on pouvoit le rebâtir en un jour.

Il eſt de fait que la plupart des rues de Paris ſont trop étroites pour y établir de trottoirs, qui d'ailleurs ne rempliroient que très-imparfaitement l'objet d'une réclamation générale, la plus juſte & la plus intéreſſante qui fût jamais. Comment faire? Rien n'eſt plus aiſé.

Rétabliſſons l'ordre, puiſqu'il a été renverſé dans cette partie; n'ai-je pas démontré qu'on ne pouvoit élever une maiſon ſur la voie publique, qu'elle ne fût conſtruite principale-

ment pour la ſureté, la ſalubrité & la commodité du public, ſauf au propriétaire à s'arranger enſuite pour ſa ſureté, ſa ſalubrité & ſa commodité perſonnelles? N'ai-je pas poſé pour principe, & comme une vérité démontrée, qu'on ne pouvoit preſcrire contre la ſureté, la ſalubrité & la commodité publiques? qu'ainſi le Gouvernement étoit inconteſtablement le maître de les faire établir par-tout où elles ne ſe trouvent pas.

Qu'on me donne donc des étais, des pierres & des ouvriers, & j'établirai ſous œuvre, au rez-de-chauſſée des maiſons qui bordent les rues de Paris, des paſſages couverts pour les gens à pied, comme a fait le Cardinal de Richelieu, à la Rochelle, comme il en exiſte dans pluſieurs autres villes où le beſoin n'en eſt pas auſſi preſſant qu'à Paris, & comme en a établi en dernier lieu M. le Duc de Chartres, aujourd'hui Duc d'Orléans, autour de ſon jardin du Palais-Royal.

Ce que ce Prince a fait en ſi peu de temps, eſt une preuve évidente que chaque propriétaire pourroit le faire avec moins de temps encore & infiniment moins de frais, puiſque ce qu'il

auroit à faire ſeroit infiniment moins conſidé rable.

Mais comme il ſeroit moralement impoſſible de faire le tout à la fois, à cauſe de l'impoſſibilité morale de ſe procurer la quantité d'ouvriers, de pierres & d'étais pour que tout fût fait à la fois, ce ſeroit à la ſageſſe du Gouvernement & à la vigilance des Commiſſaires qui ſeroient départis dans chaque quartier de la ville, à choiſir les moyens les plus convenables, & à prendre les meſures les plus juſtes pour que le tout fût fait en détail, avec la célérité & la ſolidité poſſibles, laiſſant aux propriétaires opulens, qui ſeroient invités & obligés de donner l'exemple, la liberté des ornemens en colonnes & en périſtyles.

S'il ſe trouvoit au ſurplus des endroits qui préſenteroient trop de travail & de difficulté, on pourroit ne s'en occuper qu'après avoir pourvu aux endroits les plus preſſés & où il exiſte le plus d'embarras.

Il n'en coûteroit rien à l'Etat, puiſque ce ſeroit une dette dont les propriétaires s'acquiteroient les uns envers les autres & envers le public, ou plutôt l'affranchiſſement d'une

ſervitude qui accable toute la maſſe de la ſociété.

L'argent qui ſeroit employé ne ſortiroit pas du Royaume ; il ſeroit dépenſé à fur & meſure par les Ouvriers. Eh ! qu'eſt-ce que l'argent au prix d'un bien réel & public ! qu'eſt-ce que des propriétés particulieres, ou, pour dire plus vrai, une uſurpation contre le droit de la nature & des gens, & contre le droit public, qui réclament contre une ſervitude dont l'affranchiſſement profitera d'une maniere inappréciable, à tous les propriétaires eux-mêmes & à leur poſtérité, qui, au moyen de ce précieux établiſſement, pourront vaquer en pentoufles & en robe de chambre à toutes leurs affaires du dehors, ſans crainte du plus léger accident.

Au ſurplus, le Gouvernement & la Ville de Paris ſeroient les maîtres de faire les arrangemens & les actes de bienfaiſance qu'ils jugeroient néceſſaires, ſoit pour les dédommagemens qui leur paroîtroient fondés, ſoit pour venir au ſecours des particuliers qui n'auroient pas la force de ſupporter les frais des changemens & des retranchemens qu'il y auroit à faire

au rez-de-chauſſée de leurs maiſons pour y établir ces paſſages couverts.

Or, dans le nombre des moyens qu'on pourroit imaginer, en voici un qui mettroit le Gouvernement à portée de ſubvenir à tous ces beſoins & au-delà, ſans rien débourſer.

Qu'on calcule la quantité de rues de traverſe, je veux dire celles qui aboutiſſent aux rues principales, qu'on apprécie en même temps la valeur de chaque bâtiment qu'on pourroit élever ſur chacun des guichets qui ſeroient établis au bout de chaque rue de traverſe, du côté des rues principales, pour la communication & le paſſage des voitures, deſquels bâtimens les propriétaires des maiſons formant les encoignures de ces mêmes rues, pourroient s'arranger & s'agrandir.

Par exemple, j'éleve un guichet au bout de la rue des Poulies, du côté de la rue Saint-Honoré, un autre guichet au bout de la rue Champ-Fleury, ainſi des autres. Sur ces guichets on pourra élever pluſieurs étages dont les propriétaires des maiſons attenantes pourront s'agrandir, moyennant le prix qui ſera convenu.

Cet

Cet objet, que je ne fais que préſenter ici, mérite la plus grande attention de la part du Gouvernement.

Qu'on ne s'imagine pas que le travail de ces paſſages couverts pris & établis au bas des rez-de-chauſſée des maiſons qui bordent les rues, ſoit auſſi conſidérable qu'il peut le paroître au premier coup-d'œil.

Toutes les maiſons qui ont leurs rez-de-chauſſée bâtis en pierre de taille, comme celles des Feuillans dans la rue Saint-Honoré & ainſi des autres, préſentent des arcades & des ouvertures pour éclairer le paſſage couvert qui ſeroit pris en dedans, de façon que l'ouvrage ſeroit fait & parfait, en perçant les murs qui ſéparent ces maiſons, pour la continuation du paſſage, & en faiſant de nouvelles ouvertures pour les locataires des rez-de-chauſſée, comme autour du jardin du Palais-Royal.

A l'égard des maiſons dont les rez-de-chauſſée ne ſont point en pierre de taille, rien n'empêche que proviſoirement on ne faſſe la même opération; ſauf à obliger les propriétaires par la ſuite, à bâtir ſous-œuvre en pierre de taille,

ſuivant un plan qui ſera dreſſé & donné pour la plus grande ſûreté, ſalubrité & commodité publiques, même pour l'embelliſſement de la Ville : en attendant, les ouvertures actuelles pourront ſervir à éclairer le paſſage couvert des gens à pied.

Qu'on conſulte au ſurplus les gens de l'art, qui décideront ſi l'exécution d'un projet auſſi ſalutaire & auſſi indiſpenſable dans Paris, préſente des obſtacles & des difficultés qu'on ne puiſſe ſurmonter, pourvu que les conſidérations & les intérêts privés, toujours en oppoſition au bien & à l'intérêt général, veulent ne pas s'en mêler, & ſe taire.

Ces paſſages couverts une fois établis, plus de ſervitudes, plus d'incommodités, plus d'accidens malheureux. Tout le monde marchera à couvert des injures du tems, des toîts & des fenêtres des maiſons : les gens à pied & à voiture ſeront délivrés de la crainte d'incommoder & d'être incommodés, d'inſulter & d'être inſultés, d'écraſer & d'être écraſés : on ne ſera plus alarmé des cris épouvantables des cochers.

Les rues ſeront plus faciles à nettoyer &

à éclairer : la garde s'y fera à couvert pendant la nuit, quelque mauvais temps qu'il faſſe : rien ne pourra échapper à la vigilance du Guet à pied & à cheval, qui, partant des extrémités oppoſées, ſe réunira & ſe communiquera pour le bien de ſa miſſion.

Les perſonnes au ſurplus qui appréhenderoient de paſſer dans ces galeries ou coridors, à des heures indues, pourront, comme aujourd'hui, paſſer au milieu des rues. C'eſt pour répondre à la ſeule objection que ces paſſages couverts favoriſeroient les entrepriſes des gens à mauvais deſſeins. Ce qui n'eſt pas préſumable, & à quoi il ſeroit bien plus facile de pourvoir dans cette poſition nouvelle, ſoit par l'établiſſement des ſonnettes pour avertir les Corps-de-Garde, ſoit par d'autres moyens.

Les gens de peine qui font leur ſéjour dans les rues, même pendant la nuit, pour le ſervice & la commodité du public, trouveroient un aſyle, dans des temps trop rigoureux, ſous ces paſſages, qui ſeroient cependant interdits aux gens portant fardeaux & mal-propres, autant que faire ſe pourroit.

Les perſonnes qui, à cauſe de leur rang, de leur ſanté, ou de leur âge, ne peuvent paroître aujourd'hui, décemment ou avec ſûreté dans les rues, auroient la liberté d'aller & de venir dans Paris, ſans crainte du plus léger accident.

Il en eſt de la commodité d'un carroſſe; comme de toutes les autres jouiſſances : on s'en laſſe à la longue : ſi c'eſt une peine de ne pouvoir aller qu'à pied, c'eſt un aſſujettiſſement plus nuiſible à la ſanté de ne pouvoir aller qu'en carroſſe : je ne ſçai laquelle des deux conditions eſt préférable.

Ces paſſages, galeries ou coridors qu'on auroit ſoin de tenir propres, offriroient la commodité d'aller dans Paris, toujours à pied ſec : qui dira que les pieds toujours dans la boue & dans l'eau, comme on les a aujourd'hui, ne font pas contracter des maladies graves, comme rhumes, fluxions de toute eſpece, goutte, humeurs froides, &c?

Chaque pilier de ces galeries ou coridors ſeroit défendu par une borne, contre l'approche des voitures : leur épaiſſeur fourniroit l'emplacement d'une table proportionnée;

ſur laquelle, ſans que le paſſage fût gêné, ſeroient étalées, le long des rues, toutes les proviſions de la journée, & chacun de ces piliers formeroit un objet de location pour les propriétaires à qui appartiendroient ces paſſages, galeries ou coridors.

Dans cette poſition, les particuliers ainſi affranchis de tant ſervitudes accablantes, ne ſongeroient plus à s'en délivrer, par le brigandage & l'ambition d'un carroſſe pour leur femme, ou pour leur maitreſſe, ou ils ne ſeroient plus excuſables aux yeux de la Loi.

Paris & les autres grandes Villes du Royaume, ſi ce même plan y étoit exécuté, l'emporteroient ſur toutes les Villes & ſur tous les Royaumes du monde, pour les agrémens & les commodités; ce qui attireroit en France une immenſité d'étrangers & de revenus.

Je ne vois d'obſtacles que dans des boutiques, quelques cuiſines & quelques écuries, ſur l'emplacement deſquelles il faudroit prendre celui du paſſage couvert, du côté des rues.

Les marchands trouveront toujours à vendre, tant qu'il y aura des beſoins d'acheter, un

peu moins commodément peut-être, jusqu'à ce que les boutiques aient été rétablies, au fond des galeries ou coridors, ou aux entre-soles, ou même au premier étage, si on ne pouvoit pas faire autrement. Sont-ce là des obstacles insurmontables ?

A l'égard des cuisines & des écuries qui ne sont pas en grand nombre sur les rues, comme elles appartiennent la plupart à des propriétaires opulens : ces derniers seroient plus en état que les autres, de faire les sacrifices & les frais des changemens pour l'affranchissement d'une servitude qui accable tout le public. Mais je le répete, les endroits qui présenteroient trop de travail, n'occuperoient qu'après avoir pourvu au plus essentiel.

Peu importe que ces passages ou galeries soient tirés au cordeau, qu'autant que l'alignement des rues le permettra ; il suffira qu'ils soient commodes & solides : l'agrément & la commodité ne peuvent pas se rencontrer partout.

Qu'on ne dise pas qu'aujourd'hui ce seroit attaquer le droit de propriété, que d'entreprendre l'exécution d'un pareil projet, parce

qu'encore une fois, toutes les conceſſions, toutes les propriétés n'ont été établies dans l'origine, que pour & à la charge de la ſûreté, de la ſalubrité & de la commodité publiques, contre leſquelles il eſt impoſſible de preſcrire. En matiere de ſervitudes privées, la preſcription n'a pas lieu; à plus forte raiſon en matiere de ſervitudes publiques; parce que notre ineptie, ou notre cupidité auroient renverſé l'ordre dans cette partie, On ne pourroit donc pas nous obliger de le rétablir pour notre plus grand bien. Cette conſéquence ne peut partir que des mêmes cauſes.

Les embarras de Paris ſe ſont accrus à un point, qu'on n'y diſtingue plus que deux claſſes d'hommes; ſavoir celle des écraſans & celle des écraſés. Cette ſeconde claſſe doit ſe diviſer en deux autres; ſavoir la claſſe des gens de peine, que le beſoin & l'habitude du travail, pour gagner leur vie, ont aſſujettis & rendus comme inſenſibles à tous les genres de ſervitudes: & la claſſe des bourgeois qui comprend tous les propriétaires des maiſons & leurs locataires, qui ſont les Marchands, les Négocians, les Artiſtes, les Gens de robe,

les Militaires, les Eccléſiaſtiques, les Etrangers & les gens de qualité qui n'ont pas les facultés d'avoir une voiture : or, comme cette claſſe eſt la plus conſidérable, qu'elle contribue le plus au ſervice & aux charges de l'Etat, & qu'elle n'eſt pas inſenſible, elle mérite bien qu'on ſoit touché de quelque compaſſion pour elle, & qu'on s'occupe efficacement des moyens d'empêcher qu'elle ne ſoit écraſée.

Si ce n'eſt pas pour eux que les perſonnes qui, aujourd'hui, ont des voitures, ſe prêtent à l'exécution d'un établiſſement auſſi utile, que ce ſoit pour leurs parens qui n'en ont pas, ou pour leurs deſcendans qui pourront ne pas en avoir, & par amitié ou par pitié pour leurs ſemblables.

SECONDE PARTIE.

Contre les Servitudes publiques des latrines & des voieries.

O quiſquis volet, impias
Cædes, & rabiem tollere civicam!... Horat. ibidem.

LES oiſeaux dans leurs nids, les loups & les ours dans leur taniere, les fourmis, les caſtors, les abeilles chez qui la nature a établi différentes ſortes de gouvernemens, s'arrangent de façon qu'ils ne ſont point incommodés par leurs immondices.

Sur cet objet, comme ſur tant d'autres; l'homme ſocial eſt l'animal le plus inconſéquent & le plus inepte, ſur-tout chez les Peuples & dans les Villes où il fait de ſi belles parades, & le plus brillant commerce de ſes talens, de ſon induſtrie, de ſa ſcience & de ſes beaux arts, que, par une inconſéquence qui me feroit croire que nous n'avons été ainſi formés par la nature que pour lui ſervir de jouet, nous n'avons employés, dans tous les

:ems ; qu'à nous détruire, nous donner des chaînes, multiplier nos beſoins & nos incommodités.

Mais je me renferme dans l'objet de la ſeconde partie de ce diſcours ; je ne traiterai que de ce qui ſe pratique dans Paris, j'en expoſerai les inconvéniens, & finirai par dire ce qu'il me ſemble, qu'on devroit & qu'on pourroit faire pour le mieux, ſauf l'avis des plus ſavans que moi.

Quand nous venons au monde, on nous enveloppe avec un tas de linges & de vêtemens dans leſquels on nous laiſſe jetter nos immondices qui ſe corrompent, nous enflamment la peau, & nous font crier, juſqu'à ce que nous en ayons été délivrés par notre nourrice, qui, en punition de ſon ineptie, en reçoit le parfum dans ſes narines, & eſt obligée d'aller ou d'envoyer plus d'une fois la ſemaine à la riviere, laver une très-inutile & diſpendieuſe quantité de linges ; ce qui n'arriveroit pas ſi, parfaitement libres de notre corps, nous étions tenus hors du gel, pendant l'hiver, ſous une bonne couverture, quand nous repoſons ſur des feuilles bien ſeches, ou

ſur quelqu'autre choſe d'équivalent, dont on auroit ſoin d'ôter ce que nous en aurions ſalli avec nos excrémens, qu'on feroit ſecher pour être enſuite utilement employés.

J'eſtime qu'il eſt phyſiquement impoſſible que, dans cette poſition, un enfant ſoit expoſé au plus léger accident ; s'il en arrivoit ce ne pourroit être que par d'autres cauſes dont les vêtemens les mieux ordonnés n'auroient pu les garantir. Tous ces linges, tous ces vêtemens ne peuvent produire d'autre effet que de rendre un enfant plus délicat, plus foible & plus ſuſceptible d'incommodités, ſur-tout pour le tems de la dentition, pendant lequel il ſeroit à deſirer, pour peu qu'il y eût inflammation, qu'on nourrît les enfans avec de l'eau d'orge, très-peu de lait ou d'autres alimens ſolides.

Au ſortir des mains de notre nourrice, on nous fait aſſeoir, comme ſi, à cet âge, nous avions beſoin d'appui, ſur un vaſe dans lequel nous dépoſons nos excrémens avec nos urines que ce mélange corrompt très-promptement, & produit ce méphitiſme qui infecte ceux qui en approchent, & qui vont les vuider aux commodités.

Quand nous ſommes aſſez grands ; on nous laiſſe aller ſeuls à la garde-robe ou aux latrines ; & là, ſans ſonger qu'on pourroit faire mieux, nous nous accoutumons à reſpirer les vapeurs méphitiques des pots de chambre & des commodités ou latrines.

Ces garde-robes ſont de petits cabinets pratiqués exprès dans l'intérieur de nos appartemens, dans leſquels ſont renfermés tous les vaſes deſtinés à recevoir nos immondices qu'on porte vuider dans les commodités ou latrines de la maiſon.

Ces commodités ou latrines ſont de fort étroits, mais très-profonds précipices établis ſur l'eſcalier des maiſons, & qui aboutiſſent à des foſſes creuſées & maçonnées au deſſous du niveau des fondemens, entre ou à côté des caves ; c'eſt dans ces foſſes que ſe rendent toutes les immondices & tout ce qu'on jette par le tuyau des latrines qui y communiquent : on ne les vuide que lorſqu'elles ſont pleines, par la crainte que le tuyau ne creve, ou parce qu'elles régorgent.

On expédie, pour vuider ces foſſes, une charretée de petits tonneaux qu'on appelle

des *boëtes*, qu'on décharge dans la rue devant la maiſon où l'opération doit ſe faire: l'air & tous les voiſins en ſont infectés; les paſſans ſe bouchent le nez & prennent la fuite. Qu'on juge de l'état des perſonnes qui approchent de l'ennemi corps à corps, & qui s'enſeveliſſent dans cet abîme de corruption & de poiſon dont ils rempliſſent leurs petits tonneaux qu'on recharge & qu'on porte vuider dans de longs & larges foſſés creuſés exprès aux environs de la ville, qu'on nomme *voieries*, comme pour faire la guerre au reſte des vivans.

Voilà ce qui ſe pratique dans Paris, le Temple du goût, des ſciences & des arts.

J'ignore à qui l'on a l'obligation de ces précipices, de ces foſſes & de ces voieries: ſi on avoit obligé l'inventeur & ſa poſtérité à les vuider; car il paroît juſte qu'ils en euſſent ſenti les premiers les horreurs & les inconvéniens; ſans doute il ſe ſeroit trouvé quelqu'un de la famille, qui, pour affranchir l'humanité d'un ſupplice auquel elle ſe condamne pour de l'argent, auroit imaginé quelqu'autre expédient moins compliqué &

moins coûteux, pour débarraſſer Paris de ſes immondices, ſans que ſes habitans & toute la nature en fuſſent infectés & empoiſonnés.

Je conviens que l'odeur de nos excrémens nous avertit qu'ils ne ſont point faits pour co-habiter avec nous, & que leur deſtination naturelle eſt d'en être éloignés; je crois auſſi que ç'a été le principal motif de l'établiſſement des latrines & des voieries; mais par l'expérience qu'on en a faite, & qu'on renouvelle tous les jours, il eſt prouvé, comme on le ſent encore davantage, que les propriétaires des maiſons, en faiſant conſtruire chez eux un appartement pour loger leurs immondices, & la Police ne les faiſant vuider & tranſporter dans de larges foſſés creuſés exprès aux environs de la ville, qu'après leur avoir fait acquérir le plus haut degré de corruption & de malignité, on ne pouvoit pas mieux s'entendre pour les avoir ſans ceſſe ſous le nez, dans la plus grande quantité poſſible, & dans une qualité infiniment plus nuiſible, que ſi on eût continué de les jeter dans les rues, où l'on auroit pu les ramaſſer avant leur entiere corruption, & les porter çà & là dans

les champs pour en fertiliſer les terres.

Se peut-il qu'on ait imaginé & accueilli un expédient auſſi évidemment contraire au but qu'on ſe propoſoit ? Si jamais remede fut pire que le mal, c'eſt celui-là.

Des Voyageurs m'ont aſſuré qu'en venant à Paris pour la premiere fois, ils avoient ſenti à une lieue de diſtance, une odeur qui les avoit accompagné juſques dans l'intérieur de la ville, & qui ne les quittoit pas.

On ne peut entrer dans aucune maiſon, ſans être infecté des vapeurs méphitiques, qu'exhalent, ſur-tout dans les temps humides, les commodités. Il en eſt chez les grands Seigneurs, & même chez le Roi, dont l'approche fait ſoulever le cœur.

Comment peut-on trouver des hommes qui, pour de l'argent, ſe condamnent au ſupplice qu'on ſouffre en vuidant les foſſes ? comment ces malheureux ne ſont-ils pas retenus par la crainte de la mort que nombre de leur camarades en ont reçue ?

Je me ſuis trouvé deux fois à côté des voieries, ſans le ſavoir : il falloit qu'elles ne fuſſent pas connues du temps des Anciens,

puiſque leur Mythologie ni leurs Poëtes n'en ont point parlé dans les deſcriptions qu'ils nous ont laiſſées des horreurs du Tartare ; elles n'approchent pas de celles que renferment & qu'exhalent ſans ceſſe ces gouffres de corruption & de poiſon. Je remarquai que les habitans voiſins avoient, ſur-tout les enfans, un teint livide & cadavéreux. De retour chez moi, je fus obligé de faire changer les boutons & les boutonnieres en or de l'habit que je portois, que les vapeurs de ces infames réſervoirs de nos immondices avoient noircis à tel point, que je crus d'abord que mon Tailleur m'avoit trompé.

Qui dira que ces cloaques de corruption ne ſont pas la cauſe de beaucoup de maladies, ou un obſtacle à la cure ? Que ſeroit-ce, & que deviendrions-nous, ſi la population étoit aſſez conſidérable pour être obligé d'employer une grande partie de notre globe à bâtir des maiſons & des villes comme Paris, & que le reſte de la terre ne ſeroit couvert que de ces marais de nos immondices ?

Comment, les Académies, toute ſcompoſées de gens honnêtes, & qui font profeſſion

de

de plus de lumiere en tout genre, voient ces horreurs de ſang-froid, & n'ont pu encore parvenir à affranchir la Capitale d'une ſervitude qui ſe fait ſentir juſques ſur le Trône!

Il en eſt des Gouvernemens comme des Médecins: le grand art ou le grand bien eſt d'aider la nature; comme le plus grand mal eſt de la contrarier.

Nos excrémens n'étoient pas faits pour être mêlés avec nos urines, ni pour qu'on leur fît acquérir le plus haut dégré de corruption & de malignité, dans l'intérieur de nos maiſons, ni pour qu'ils fuſſent tous raſſemblés autour de nous, dans de larges & longs foſſés creuſés exprès aux environs de la Ville: on n'intervertit pas impunément l'ordre naturel des choſes: il ne faut pas *s'*étonner ſi la nature s'irrite contre nous, de ce que nous diſpoſons de nos excrémens contre ſon gré, & ſi elle nous punit du larcin que nous en faiſons à la terre à qui nous les devons, en retour des productions qu'elle nous délivre, ou parce que nous ne les lui donnons qu'après leur avoir fait acquérir le plus haut dégré de corruption & de malignité.

Ce ſecond genre d'inconvénient n'eſt pas moins grave & mérite encore une attention plus ſérieuſe.

J'ai dit plus haut que, l'odeur de nos excrémens nous avertit qu'ils ne ſont pas faits pour cohabiter avec nous, & que leur deſtination eſt d'en être éloignés. N'eſt-ce point là le cri de la nature, & une réclamation de ſa part en faveur de la terre ? Comment reproduira-t-elle ce que nous en avons déja retiré pour notre ſubſiſtance, ſi nous lui raviſſons les moyens que la nature nous a indiqués pour cet effet ?

La terre donne la nourriture aux animaux & aux végétaux qui nous donnent la nôtre : nous voyons les gens de la campagne s'empreſſer de ramaſſer dans les chemins, les excrémens des chevaux & autres animaux qui paſſent : nous les voyons s'occuper très-ſérieuſement des moyens de ſe procurer la quantité de fumier dont ils ont beſoin pour fertiliſer leurs terres : on a éprouvé que les meilleures s'épuiſent, ſi on néglige de les réparer & de les entretenir avec du fumier. Le fumier eſt

donc ce que nous pouvons donner de plus précieux à la terre.

Je ne penſe pas qu'il en exiſte d'auſſi précieux que celui de nos excrémens, à cauſe de la quantité & de la qualité des ſels qu'ils doivent néceſſairement renfermer, eu égard à notre maniere de nous alimenter.

Or, j'eſtime d'après les regles générales de la nature, que le fumier que peuvent donner les excrémens d'un homme, dans le courant d'une année, doit faire produire à la terre, ſans la fatiguer, autant & en meilleure qualité, que ce qu'il en a retiré l'année précédente.

La ville de Paris renferme un million d'habitans que la terre nourrit & qui ne lui rendent rien; au contraire, puiſqu'ils préferent de laiſſer corrompre leurs excrémens & de s'en empoiſonner.

Qu'on calcule le tort que cette privation fait à la terre & à ſes habitans. Il eſt clair, d'après mon eſtime, que le tort doit ſe monter à une perte de productions capables de nourrir un million d'hommes.

Il ne faut pas s'étonner ſi toutes les produc-

tions, tant en animaux qu'en végétaux, aux environs de Paris, ſont inſipides & mal ſaines. Eh ! comment ne le feroient-elles pas, puiſque ce qu'un million d'habitans pourroient & devroient donner de plus précieux à la terre, pour en réparer les forces & la bonifier, tombe non-ſeulement en pure perte pour elle, mais encore devient un poiſon pour nous & pour ſes productions ? Eſt-il de légumes & de jardinage plus inſipides, plus fades, plus mal-ſains que ceux des environs de Paris ? Le gibier n'y vaut pas mieux.

On a remarqué que les perdrix de la plaine de Saint-Denis ſont d'une fadeur dont rien n'approche, qu'elles ſe corrompent plus vîte que les autres, & qu'il s'engendre des vers dans leur chair ; ce qui ne peut provenir que de ce qu'on emploie le fumier des voiries voiſines pour engraiſſer les terres de cette plaine.

Ce fait prouve clairement que les productions, tant en animaux qu'en végétaux, des terres ainſi engraiſſées avec le fumier des voieries de Paris, ne peuvent renfermer que des principes de corruption & des germes verminеux, qui forment un poiſon d'autant plus

dangereux qu'il eſt caché & identifié avec les productions qui ſervent à notre nourriture de tous les jours.

Quelle autre cauſe nos Médecins & nos Phyſiciens les plus expérimentés pourront-ils raiſonnablement ſuppoſer de la maladie des dartres rongeurs qui affligent près des trois quarts des habitans de Paris, de la malignité des fievres qui réſiſtent à tous les remedes, de tant d'affections nerveuſes, & incommodités habituelles qui font de l'exiſtence un ſupplice qui s'accroît juſqu'au tombeau ?

Tout le monde eſt d'accord qu'une bonne conſtitution, qu'une ſanté robuſte, ſont les plus précieux de tous les biens, & il eſt de fait que ce ſont les objets dont on s'occupe le moins & qu'on s'empreſſe le plus à détruire.

L'or, l'argent, les bijoux, les honneurs, les places éminentes, & généralement tous les objets de faſte, de luxe & de molleſſe, attirent tous nos hommages, excitent toute notre ambition, nos querelles & nos guerres.

Il eſt vrai cependant que lorſqu'on en eſt raſſaſié, qu'on s'eſt épuiſé, ſuivant la maxime, *vie courte & bonne*, qu'on s'eſt tourmenté le

corps & l'eſprit, qu'on s'eſt ce qu'on appelle bravement égorgé ſur mer & ſur terre, qu'enfin, pour prix de tant de folies, on ſe ſent déchiré par les douleurs, & qu'on ſe voit environné des horreurs de la mort avant le terme ordinaire, il ne reſte que des regrets d'avoir tant abuſé; c'eſt alors qu'on connoît ſes erreurs, & qu'on donneroit toutes ces brillantes chimeres pour une nuit de bon ſommeil, pour la ſanté & la condition du dernier des Savoyards. Un Général d'armée diſoit, dans ce moment critique, qu'il ſe ſentiroit plus flatté de pouvoir ſe rappeller d'avoir donné un verre d'eau à un miſérable, que du ſouvenir de ſes victoires.

Mais s'il étoit poſſible de faire produire à la terre une nourriture capable de retarder ou même de réparer ces épuiſemens de nos forces & de notre ſanté, en écartant tout ce qui peut engendrer la corruption, ſoit dans l'air que nous reſpirons, ſoit dans les productions dont nous faiſons le plus d'uſage, ſoit dans leurs apprêts, & en rapprochant tout ce qui peut rendre ces mêmes productions auſſi ſaines, auſſi balſamiques, auſſi anti-vénéneuſes qu'il

ſeroit poſſible, pourquoi ne pas en faire l'objet de nos principales occupations ?

Dans cette vue, après avoir expoſé les inconvéniens qui réſultent de l'établiſſement des latrines & des voieries, inconvéniens qu'on ne ſauroit trop exagérer, je vais entrer dans quelques détails qui feront connoître que, ſi d'après des eſſais ou des expériences qu'on ne peut trop répéter, nos excrémens étoient adminiſtrés comme fumier, pour les productions dont nous faiſons le plus d'uſage, il en réſulteroit les avantages les plus précieux qui ſeroient de faire paſſer, par la voie de la végétation, dans ces mêmes productions, des ſels & des propriétés capables de nous faire vivre exempts de toute eſpece d'infirmités & de réparer nos forces épuiſées, à moins que la qualité de l'air ou d'autres cauſes qu'on pourroit & qu'on auroit grand ſoin d'éloigner, n'y fiſſent obſtacle.

Je preſſens d'avance que la matiere que je traite ne ſera pas du goût de beaucoup de perſonnes, & qu'il leur paroîtra ridicule que j'en aie fait le ſujet d'un diſcours auquel j'attache la plus grande importance pour le bien

de l'humanité. Mais je demande à ces perſonnes ſi délicates ſur tout ce qui affecte leurs ſens, comme leur orgueil, ſi ce n'eſt pas entre les boyaux & la veſſie de leur mere qu'elles ont reçu l'être, & ſi ce n'eſt pas là qu'elles ont logé pendant neuf mois? je leur demande ſi aujourd'hui leurs excrémens & leurs urines ne ſont pas partie de leur corps, ſi elles pourroient exiſter ſans en avoir, & ſi ce n'eſt pas de leur bon état que dépend leur ſanté? je leur demande ſi leurs ongles & leurs cheveux ne ſont pas des excrémens? je leur demande ſi leur bouche de corail & leurs dents d'ivoire exhalent une odeur plus agréable, pour peu qu'on néglige de les nettoyer, ſur-tout après avoir mangé de la viande ou de l'ail? je leur demande enfin ſi leurs corps ſi gentils, cauſe & inſtruments de tant d'extravagances & de douleurs, exhalent une odeur de jaſmin, lorſqu'ils ſont rongés par la maladie, & s'ils n'exciteroient pas plus d'horreur & ne produiroient pas des inconvéniens infiniment plus dangereux, ſi après leur mort, on les entaſſoit les uns ſur les autres, & qu'on leur fît acquérir le plus haut degré

de corruption & de malignité, comme nous faiſons de nos excrémens & de nos urines.

Prenons ſoin de nos ongles, de nos cheveux, de notre bouche & de notre corps, moins pour l'intérêt de nos plaiſirs qui les flétriſſent, que pour l'intérêt de notre ſanté qui les conſerve dans tous leurs agrémens; mais n'ayons pas une ſotte répugnance pour nos excrémens & pour nos urines, qui ſont ce que nous pouvons produire de plus précieux, & dont nous pouvons tirer le plus grand parti pour le bien de notre exiſtence phyſique, au prix de laquelle l'exiſtence morale n'eſt qu'une chimere.

Mais encore, s'il étoit vrai que la nature, nous faiſant éprouver un ſi doux penchant & un plaiſir ſi vif à nous reproduire, eut fait paſſer dans nos excrétions & dans nos ſécrétions plus de moyens de réparer nos pertes, comme pour empêcher toutes nos maladies?

Je dis donc que, quoique l'odeur de nos excrémens & de nos urines ſoit déſagréable, elle n'eſt point mal ſaine; au contraire, lorſque leur mélange ne les a pas corrompus.

Nous voyons des quadrupedes, qui ne vont

point après les excrémens de leurs ſemblables, courir après les nôtres & s'en régaler.

A Saint-Domingue, j'en ai vu adminiſtrer pour remede à des Negres attaqués du ſpaſme.

Un Negre Indigotier, mordu ou piqué par une araignée à cul rouge, qui eſt très-vénimeuſe, fut porté en ma préſence, devant ſon maître, habitant de la paroiſſe de Jean-Rabel. Le Negre jettoit le haut cri, ſe rouloit par terre, ſe roidiſſoit dans tous ſes membres; le Chirurgien abſent avoit emporté la clef de la Pharmacie, où étoit la thériaque, qu'on emploie dans ces cas-là. L'habitant qui ſavoit le ſecret, ſe fit apporter un de nos excrémens dela journée; il en délaya la doſe d'environ un gros dans un demi-verre d'eau-de-vie de ſucre qu'il fit avaler au Negre qui fut guéri dans l'eſpace d'une ſeconde, & fut reprendre ſon travail.

Une ſervante de la maiſon de mon pere, laquelle a pris ſoin de mon enfance, a bu ſes urines pendant dix-huit mois, pour cauſe de maladie, & s'en eſt très-bien trouvée.

J'ai vu des perſonnes ſe laver les mains avec leurs urines, pour en blanchir & adou-

cir la peau ; d'autres s'en baigner les yeux, pour ſe fortifier & ſe conſerver la vue : J'ai connu un jeune homme ſous lequel un pot-de-chambre avoit caſſé, & qui s'en étoit enfoncé les morceaux dans les feſſes, ſe ſervir avec le plus grand ſuccès, de ſon excrément pour arrêter le ſang & cicatriſer la plaie.

Mais nous-mêmes ne nous faiſons-nous pas un régal des excrémens d'une bécaſſe & de tous les oiſeaux qui ne ſe nourriſſent que d'inſectes & de vers de terre ?

Je ne rapporte ces exemples qu'afin de prouver non-ſeulement que nos excrétions & nos ſécrétions ne ſont point mal-ſaines, & qu'on peut ſe familiariſer avec ſans nul inconvénient, que notre répugnance pour elles ne vient que de notre premiere éducation & de nos foibles préjugés très-excuſables, j'en conviens, depuis que par leur mélange, notre ineptie & notre pareſſe en ont fait un poiſon qui nous infecte, mais principalement pour faire connoître qu'elles renferment des alkalis & des propriétés très-balſamiques & très-antivénéneux que, par la voie de la végétation, on pourroit faire paſſer dans les productions dont

nous faiſons le plus d'uſage pour notre nourriture, ſi on les employoit comme fumier, avant d'être corrompues.

On dit qu'en Hollande & en Flandres, on en fait un commerce, mais qu'on ne les emploie qu'après leur avoir fait acquérir un certain degré de corruption, qu'on eſtime par leur impreſſion ſur la langue.

Le froid, dans les pays du Nord, peut modérer les inconvéniens d'un procédé qui me ſemble vicieux, bizarre & contraire au bon ſens; parce qu'il eſt clair que nos excrémens ont acquis dans nos inteſtins, le degré de fermentation convenable pour être employés comme fumier, dans leur état naturel: les ſeules difficultés que j'y trouve, ſont que le beſoin de s'en ſervir comme fumier, n'eſt pas journalier, & que leur emploi n'eſt pas commode tant qu'ils ſont mols.

Le grand & premier point ſeroit donc de faire ſécher nos excrémens, ainſi que ceux des autres animaux, pour être réduits & employés en poudre qu'on auroit ſoin de couvrir avec un pouce de terre, pour les légumes, le jardinage & les arbres fruitiers.

Le ſecond point ſeroit d'extraire de nos urines les ſels qu'elles renferment.

Le troiſieme point ſeroit d'employer toute notre induſtrie & nos expériences, afin de faire paſſer dans les productions dont nous faiſons le plus d'uſage, les ſels balſamiques & anti-vénéneux de nos excrémens & de nos urines, à doſe convenable.

Le quatrieme point ſeroit d'éloigner de nos cuiſines tous les vaſes ſuſpects & les apprêts qui ne ſeroient pas de la meilleure qualité.

Le cinquieme ſeroit de tenir nos maiſons, l'intérieur de la ville & les environs très-propres, pour la ſalubrité de l'air que nous reſpirons & qui communique avec nos alimens.

Le ſixieme enfin ſeroit d'établir des prix & des récompenſes pour les perſonnes qui donneroient les meilleures recettes pour la préparation & la culture des terres, pour l'exploitation & la préparation de notre fumier & de celui des autres animaux, ainſi que de la litiere, afin de rendre les productions à notre uſage auſſi ſaines auſſi balſamiques, auſſi anti-vénéneuſes qu'il ſeroit poſſible, pour la ſalubrité de l'air, en donnant les moyens

d'empêcher qu'il ne pût être infecté par la cor-
ruption des animaux qui meurent, ainſi que
des nôtres, ou même d'en tirer avantage pour
nous ou pour les biens de la terre, & enfin
pour tout ce qui pourroit contribuer à écarter
tous les principes de corruption qui ſont une
des cauſes de notre deſtruction, & à rappro-
cher toutes celles de notre conſervation.

Ne jugeant & ne devant juger du mérite des
ſciences & des arts que par les avantages réels
& non chimériques qu'ils procurent aux hom-
mes, je regarderois ceux qui nous donneroient
des regles ſures pour remplir tous ces objets
que je ne fais que préſenter, comme des Divi-
nités bienfaiſantes, & je les placerois infini-
ment au-deſſus des Ariſtote, des Deſcartes,
des Newton, des Copernic, &c.

Du temps des Romains, les plus grands
perſonnages ne s'occupoient que de la culture
des terres : c'étoit eux qui nourriſſoient les
habitans de la fameuſe ville de Rome pen-
dant la paix, & qui la défendoient pendant la
guerre.

Aujourd'hui cette ſcience, la premiere de
toutes, eſt abandonnée à l'ignorance des gens

de la campagne ; & c'eſt la ſcience dont toutes les Académies s'occupent le moins.

Le grand art de la culture des terres eſt de les bien préparer, en écartant tout ce qui peut nuire à leur production, & en leur procurant tout ce qui peut les bonnifier.

Que nos Académies apprennent donc aux ignorans Cultivateurs à bien préparer leurs terres, & leur indiquent ce qui peut nuire à leurs productions & les bonnifier.

Les meilleures terres pour les productions à notre uſage, ſont celles où l'infiltration des ſels & autres combinaiſons de matieres qui ſervent à les rendre très-ſaines, très-balſamiques & anti-vénéneuſes, ſe fait ſans mélange d'aucune matiere étrangere, graſſe, viſqueuſe, cotrompue, capable de gêner l'infiltration des ſels, d'en altérer les propriétés & les bonnes qualités de ces mêmes productions.

Il eſt des terres naturellement compactes, humides, viſqueuſes, qui ne ſont bonnes que pour les pâturages; les productions à notre uſage n'y végéteroient que difficilement, & ſeroient de mauvaiſe qualité.

Je reviens à mon ſujet : je dis donc que

la grande difficulté pour ce qui concerne l'exploitation & l'emploi de nos excrémens & de nos urines, ne ſeroit pas de rétablir l'ordre de la nature dans cette partie, puiſqu'il ne ſeroit queſtion que de ne pas les mêler enſemble, & de nous ſervir de notre induſtrie & de nos connoiſſances pour en faire l'emploi le plus conforme à leur deſtination naturelle & à nos beſoins; notre induſtrie produit des choſes infiniment plus difficiles, auxquelles nous attachons tant de mérite, & un ſi haut prix, que nos ſciences & nos arts ne s'occupent depuis long-temps, que d'objets frivoles pour nous diſtraire & nous amuſer comme des enfans, & qui finiſſent par nous ennuyer comme eux: les objets relatifs à notre conſervation ont tous été abandonnés.

L'homme eſt un animal qui n'eſt ſuſceptible que d'impreſſions; celles qui lui font le plus de plaiſir déterminent ſa volonté: celles qui le frappent & l'étonnent plus ou moins reglent ſon jugement; l'art d'en impoſer, de ſurprendre & de nous aveugler ſur nos vrais intérêts, a ſi fort pris racine, que les ſciences, les arts & l'induſtrie, tout, en un mot,

n'eſt

n'eſt plus qu'eſcamotage & que charlatanerie.

Dans cette poſition, je regarde le pouvoir de l'habitude comme un obſtacle preſqu'invincible. Mithridate, accoutumé au poiſon, ne put en tirer au beſoin, le ſecours qu'il s'en étoit promis: il en eſt ainſi de l'homme; quand il a pris ſon pli, il eſt plus que moralement impoſſible de le redreſſer.

En effet, comment parvenir à changer la forme des chaiſes percées, à ſupprimer les commodités & les lieux à l'angloiſe? comment parvenir à faire combler les latrines & les voieries, & à établir une marche nouvelle pour nous délivrer de tant de corruptions qui nous infectent & nous empoiſonnent, ſi on y eſt accoutumé, ſi on ne ſent pas ſon mal, ſi perſonne ne réclame, & ſi on dédaigne de s'en occuper? comment perſuader aux hommes & aux femmes environnés de parfums & enivrés de préjugés, que leurs excrémens & leurs urines ſont ce qu'ils peuvent produire de plus précieux pour eux & pour leurs enfans, afin d'obliger la terre à les nourrir & à les entretenir exempts de toute eſpèce d'infirmités? pour tout dire enfin, comment par-

venir à faire notre plus grand bien de ce dont nous faiſons notre plus grand mal, s'il eſt de l'eſſence de ce que nous appellons *raiſon humaine* de ſe trouver ſans ceſſe en contradiction avec la nature comme avec nous-mêmes, & que nos penchans pour les frivolités & les brillantes chimeres, nous faſſent trouver du plaiſir à être les artiſans de nos incommodités, de nos malheurs & de notre deſtruction ?

Que notre ſot orgueil ne s'imagine pas que ce ſoit pour nous que la nature nous a faits, c'eſt pour elle : ſi elle a mis en nous, comme dans les autres animaux, un penchant & un plaiſir à nous élever, à nous alimenter, & nous reproduire, c'eſt pour la conſervation de notre eſpece, & non pour la conſervation de notre individu, au contraire; puiſque nous éprouvons que plus on ſe livre à ces penchans & à ces plaiſirs, plus on s'incommode, plus on s'énerve, & plutôt on ſe détruit; ce ſont nos plus dangereux ennemis, parce qu'ils font partie de notre être; plus les cauſes phyſiques nous portent à nous y livrer, plus les cauſes morales doivent nous en défendre. Qu'importe à la nature que nous nous abandonnions à

tout ce qui peut nous incommoder & nous détruire? l'eſpece ne ſe perdra pas : il y a long-temps que le globe terreſtre n'exiſteroit plus, ſi la nature l'avoit mis, comme nous, au pouvoir de nos folies.

Tenons-nous donc ſur nos gardes contre nos penchans & contre les funeſtes préjugés de notre malheureuſe éducation; faiſons tous nos efforts pour ne pas être tout-à-fait leur jouet & leur dupe; travaillons pour le bien de notre exiſtence, & non pour ſon malheur.

Après la ſanté du corps, le contentement ou le repos de l'eſprit, s'ils ne ſont point altérés par le travail & le ſouci de ſe procurer le néceſſaire pour la vie animale, je regarde tout le reſte, qu'on appelle *purs agrémens*, comme des remedes pour ceux qui en ont beſoin pour exiſter.

Jouiſſons de ces agrémens, ſans en avoir un preſſant beſoin; mais ne leur ſacrifions jamais notre repos, encore moins celui des peuples.

Maîtres de la terre, pourquoi ne pas nous entendre, afin de nous communiquer nos connoiſſances & nos découvertes, pour en

faire ; pendant le peu de temps que nous y logeons, un ſéjour de délices, plutôt qu'un théatre de miſere, d'horreur & de carnage ? Que nous manque-t-il pour faire notre bonheur & celui des peuples qui nous ſont conſiés ? Ne vaudroit-il pas mieux que nous fuſſions nés dans la claſſe des brutes, ſi les avantages qui nous élevent & qui nous diſtinguent, ne ſervent qu'à nous rendre plus inſenſés, plus miſérables, plus féroces, & à nous apprendre à nous mieux égorger pour des choſes dont la poſſeſſion & l'uſage nous énervent beaucoup plus qu'ils ne nous fortifient, & qu'au pis-aller, tous les Princes peuvent ſe procurer très-aiſément ſans troubler le repos des peuples qui peuvent très-bien s'en paſſer ?

Mais je me renferme dans les bornes que je me ſuis preſcrites, de ne traiter que de ce qui ſe pratique dans Paris, quelque rapport qu'ait la matiere avec toutes les nations, & à ce qu'il conviendroit à chacune de faire pour le mieux qui ſeroit de n'employer les talens, le courage, la force & la richeſſe, à l'exemple du plus juſte, du meilleur des Rois, NOTRE AUGUSTE MONARQUE, qu'à empêcher &

prévenir les guerres, à éloigner & anéantir toutes les cauſes phyſiques & morales de nos incommodités & de notre deſtruction, & à rapprocher toutes celles de notre bien-être & de notre conſervation, malgré nous-mêmes, malgré nos penchans & malgré nos préjugés qui juſqu'ici nous ont donné le change.

Commençons donc par nous affranchir des ſervitudes qui nous écraſent & qui nous empoiſonnent.

Voici enfin ma méthode pour me débarraſſer de mes immondices, & les faire ſervir à mon plus grand bien, ſauf l'avis des vrais ſavans & amis de l'humanité, que je ſupplie de ſe joindre à moi & de ſeconder mon zele.

Je ne mêle jamais mes excrémens avec mes urines; c'eſt le point eſſentiel. J'ai dans ma garde-robe une chaiſe en forme de bidet, très-commode, ſur laquelle je m'arrange de façon que mes urines ſont reçues dans un vaſe & mes excrémens dans un autre, celui-ci fait de façon à pouvoir contenir une demi-feuille ou un ſac de papier collé (le papier qui boit ne vaut rien), qui leur ſert d'enveloppe. Mes excrémens ainſi enveloppés ne donnent plus

d'odeur; je les cache, pendant l'été, dans l'endroit le plus expoſé au ſoleil de mon appartement: pendant l'hiver, je les arrange ſur d'étroites tablettes de fer blanc pratiquées dans l'intérieur de ma cheminée, au niveau du chanbranle; il faut y regarder pour s'en appercevoir. J'ai remarqué avec étonnement, la premiere fois, que lorſqu'ils ſont ſecs, ils ne formeroient pas, au bout de l'an, le volume d'un demi-piedcube; à fur & meſure qu'ils ſont bien ſecs, je les enferme dans une boëte, à couvert de l'humidité, les enveloppes me ſervent pour le même uſage, ou j'en allume mon feu. Lorſque ma boëte eſt pleine; ou même avant, je les donne ou je les vends à mon Jardinier, qui m'apporte en retour, les plus fines ſalades, les plus excellens légumes & les meilleurs fruits. Il ſeroit à deſirer, ainſi que je l'ai déjà dit, qu'on fît ſécher auſſi les excrémens des animaux; j'eſtime que leur fumier, ainſi que le nôtre, quand il a été corrompu par l'humidité, ou lavé par les pluies, eſt dénaturé & dépouillé de ſes ſels.

Si mes excrémens ne ſont point aſſez liés

pour être enveloppés, on jette deſſus une cuillerée de vinaigre ou de la cendre qui les neutraliſent & en empêchent le méphitiſme: on les mêle alors avec les ordures des balais qu'on porte au coin des bornes où il ſont enlevés par les tombereaux de la ville, ſans que perſonne s'en apperçoive, & ſans nul inconvénient.

Quand je me trouve éloigné de chez moi, je donnerois volontiers un ou deux ſols, pour trouver dans mon chemin une chaiſe comme la mienne, au lieu de latrines qui m'empoiſonnent gratuitement; ce ſeroit un revenant-bon pour les domeſtiques des maiſons qui ſeroient autoriſés par le Gouvernement à en avoir pour la commodité du public, & en ſuivant ma méthode pour les faire ſécher, ils en tireroient encore du profit de la part du Cultivateur.

Quant à mes urines, en attendant qu'on ait établi des laboratoires pour en extraire les ſels, ou des commodités pour les faire filtrer, à travers du ſable ou de la terre, afin d'en retenir les ſels qui ſeroient enſuite utilement employés, j'en appaiſe l'odeur avec de l'eau,

& les jette dans la cour par le tuyau de plomb qui y communique.

Les domeſtiques pourront faire pour eux & pour leurs maîtres, ce que je fais pour moi; les pauvres gens ne feront pas les derniers à trouver des moyens de faire ſécher leurs excrémens, & à venir nous débarraſſer des nôtres, quelque modique que ſoit la valeur qu'on y attachera, lorſqu'ils ſeront bien ſecs.

Les gens de l'art peuvent être conſultés & invités à donner les moyens les plus faciles & les moins diſpendieux, afin de faire ſécher les excrémens dans toutes les maiſons, en établiſſant, à la même place des latrines, des étageres pour y placer les excrémens enveloppés, & en y faiſant paſſer un tuyau de bas en haut qui communiqueroit au feu de la cuiſine ou des poëles. Cette marche nouvelle ne ſeroit pas ſi difficile, ni ſi diſpendieuſe que celle des foſſes & des voieries; une fois nos excrémens ſecs, plus de ſervitudes, plus de corruption, mais beaucoup d'avantages à la place de tant de maux.

Voilà donc ma méthode & mes idées; je ne ſerai pas jaloux qu'on en donne de meil-

leures ; je le desire de toute mon ame, pourvu que nous cessions de faire notre plus grand mal, de ce dont nous pouvons faire notre plus grand bien.

J'ai donc prouvé qu'il en a été jusqu'ici, de notre maniere de nous débarrasser de nos immondices dans Paris & dans presque toutes les villes du Royaume, comme de notre maniere de nous y loger ; nous nous sommes bâti de façon à nous faire écraser dans les rues, & nous nous sommes arrangés pour nous débarrasser de nos immondices, de façon à nous en empoisonner.

Le mal des sociétés ne vient que de ce que chacun des associés n'a travaillé que pour lui & non pour la société, & qu'il ne peut résulter de cet égoïsme qu'un mal général, ainsi que pour ceux-là-mêmes qui en font la plus sotte profession.

Si dans tous les établissemens qui ont ou peuvent avoir quelques rapports à l'intérêt public, le Gouvernement obligeoit de suivre un plan relatif à la plus grande commodité & à la sureté, en un mot, au plus grand bien général, sauf ensuite au particulier à s'ar-

ranger pour ſa commodité perſonnelle ; tout ſeroit dans l'ordre : je regarde cette regle comme ſure, & je ne conçois pas pourquoi on ne la ſuit pas, à moins qu'on ne ſoit d'avis que l'ordre eſt un mal & le déſordre un bien.

Il en eſt de l'ordre moral comme de l'ordre phyſique ; un corps n'a de force que par l'union de ſes parties. Un bâtiment, s'il ne forme pas un tout par ſon enſemble, de façon que les parties ſe prêtent mutuellement toutes leurs forces, il faudra des étais pour chacune de ſes parties ; alors toutes les précautions & la vigilance des gens de l'art n'empêcheront pas qu'il ne ſouffre & qu'il ne s'écroule.

Il en eſt de même de tous les Gouvernemens : ſi l'ordre moral qui les conſtitue permet que chaque membre ait la liberté de ne rapporter qu'à ſon intérêt perſonnel ou à ſon caprice, ce qu'il ne doit rapporter d'abord & principalement qu'à l'intérêt public & aux regles pour ſon maintien, ils ſeront expoſés aux mêmes inconvéniens que le bâtiment dont je viens de parler. Il eſt bien plus facile de maintenir le bon ordre que d'y ſuppléer par des étais : que de ſoins, que de travaux, que

de peines, que de désagrémens on éviteroit, si tout étoit dans l'ordre, & qu'à force d'y veiller & de le maintenir, on en feroit contracter l'amour & l'habitude.

Je crois aussi avoir suffisamment établi la nécessité, les avantages & les moyens de nous affranchir de tant de servitudes, c'est au Gouvernement à les apprécier & à ordonner.

Qu'il me soit permis d'ajouter que dans un siecle aussi éclairé que le nôtre, le bien n'est pas plus difficile que le mal : il n'est question que de le vouloir efficacement & d'éclairer la main-d'œuvre avec le flambeau du zele & de la connoissance de l'ordre, par qui seul tout se conserve, & sans lequel tout se détruit. Abandonnons un chemin que notre aveuglement sur nos véritables intérêts a tracé, & que nos funestes préjugés entretiennent ; tenons pour maxime certaine qu'on ne pourra violer sans crime, que la félicité particuliere ne peut exister sans la félicité générale, à laquelle tout doit se rapporter. Avec un peu de gêne dans les commencemens, de la vigilance, du travail & du *castigantque pigras*, nous parviendrons à éloigner toutes les causes

phyſiques & morales de nos incommodités ; de nos malheurs & de notre deſtruction, & à ſubſtituer à leur place, toutes celles de notre bonheur & de notre conſervation. Que l'amour du bien public ſoit la regle de toutes nos entrepriſes & de tous nos établiſſemens ; regardons & traitons comme ennemis publics & les auteurs de nos maux, ceux qui ne conſultent & qui n'agiſſent que pour leur intérêt perſonnel.

Tels ſont les vrais & ſeuls praticables moyens d'établir parmi des êtres ſenſibles & raiſonnables, le ſyſtême que *tout eſt bien*, ſans recourir aux vaines ſpéculations de nos prétendus nouveaux Philoſophes.

Quel regne pouvons-nous mieux choiſir pour opérer ce grand œuvre, que celui d'un Monarque dont la tendre affection pour ſon peuple & ſon amour pour l'humanité, lui font rapporter tous les travaux, la vigilance & la ſageſſe de ſes Miniſtres, au repos de toutes les nations, & le zele des Magiſtrats ſes ſubdélégués, au bonheur de ſes ſujets.

Ce que nous appellons richeſſe n'eſt rien, la vie des hommes eſt quelque choſe ; l'or &

l'argent n'ont de valeur que celle qu'il nous a plu de leur donner, afin de faciliter davantage nos beſoins phyſiques, dans la claſſe de ceux qui vivent dans les villes, &c. (Hélas ! notre fainéantiſe, notre cupidité, tous nos maux ne ſe ſont engendrés & accrus qu'avec les eſpeces.). Faiſons-nous la grace de nous eſtimer un peu plus : la terre n'a produit les métaux que pour notre commodité ; nous ne les mangeons pas : nous pouvons donc vivre & exiſter ſans eux : n'en faiſons donc pas la cauſe & les inſtrumens de nos incommodités, de nos miſeres, de nos crimes & de notre deſtruction : qu'ils ne ſervent au contraire qu'à les empêcher, en bien payant la main-d'œuvre, & en ſoulageant la claſſe de ceux qui ſeroient jugés incapables d'y concourir.

Quelle autre ſcience peut-il exiſter de l'adminiſtration & de l'emploi des finances parmi les hommes, qui puiſſe mieux opérer le bonheur des peuples ? quelle importance peut-on attacher au numéraire, ſi ſon uſage n'eſt point borné à ce ſeul point de vue ? hors de là, à quoi peut-il être bon ? à jouer : oui, ſi le produit ou le gain du jeu ne pouvoit être em-

ployé qu'à l'utilité générale ; mais il ne profite qu'à l'entretien des fainéans & des filoux, ſans parler de la ruine des familles & des malheurs occaſionnés par le jeu.

Il ne devroit y avoir de jeu que pour nous exercer à la fatigue, nous rendre laborieux, adroits, robuſtes & courageux contre les bêtes féroces; (ces jeux peuvent ſe varier à l'infini), comme il ne devroit y avoir des écoles que pour nous apprendre les moyens de concourir à la félicité générale, & par conſéquent à la nôtre en particulier.

Qu'il y ait de l'avarice & tant d'autres excès parmi les hommes, je n'en ſuis pas étonné ; mais que les Gouvernemens les ſouffrent & manquent de moyens de nous guérir & de nous délivrer de ces maladies, c'eſt ce qui m'étonne.

Eſt modus in rebus, ſunt certi denique fines
Quos ultrà citràque nequis conſiſtere rectum.

Dans les Etats Monarchiques, ce juſte milieu eſt plus facile à connoître & à maintenir, parce que l'Adminiſtration veille da-

vantage, & que l'autorité a plus de force que dans les Républiques.

Tant que l'autorité abſolue ou légale n'agira que pour le bien & contre le mal, il n'y aura point d'abus de quelque maniere qu'elle agiſſe; il n'y a abus que lorſqu'elle agit pour le mal, ou qu'elle le tolere, ou qu'elle s'abſtient d'agir pour le bien, quand elle le connoît.

Les formes qui, dans l'origine, n'ont été établies qu'afin de prévenir les abus, ne ſont plus que des moyens de les multiplier, depuis qu'elles ont pris la même tournure, & ſuivi la même gradation que les eſpeces d'or & d'argent.

Dans le moral comme dans le phyſique, ſi les choſes n'ont pas la direction qu'elles doivent avoir, ſuivant leur deſtination naturelle, ou convenue, ce ne ſera plus que déſordre, confuſion, choc, embarras & événemens funeſtes : dans cette poſition, il vaudroit mieux que les choſes n'euſſent jamais exiſté.

Que pour le repos & la ſureté des citoyens il ſoit ordonné que celui qui inſultera, frappera, tuera ſon ſemblable, pour quelque ſu-

jet que ce puiſſe être, ſera déshonoré, *ipſo facto*, & ſéqueſtré à jamais de la ſociété des hommes.

Que pour le repos & la ſureté des peuples, il ſoit manifeſtement déclaré & convenu entre eux, que celui qui fera violence à un autre peuple, pour quelque cauſe que ce puiſſe être, deviendra, par ce ſeul fait, l'opprobre & le partage des autres nations.

Les conſtitutions de peuple à peuple, doivent être néceſſairement les mêmes que celles de particulier ou de citoyen à citoyen; parce que tous les rapports phyſiques & moraux, & par conſéquent les devoirs & les obligations de toutes les ſociétés du monde, ſont eſſentiellement les mêmes que ceux des membres qui les compoſent : c'eſt le fondement de la maxime que *le droit des gens eſt le code civil du genre humain.*

Le droit de tuer & de mener à la boucherie, comme des troupeaux de bœufs, des hommes qui n'ont jamais tué perſonne, n'eſt pas un droit, c'eſt une exécration qui confond toutes les notions de bien & de mal moral, d'ordre & de déſordre. Tout droit tend à conſer-

ver,

ver, il n'en peut exiſter aucun qui tende ou qui autoriſe à nous détruire : les cris de la nature, de l'humanité, du droit des gens & des premiers devoirs de la politique univerſelle s'y oppoſent de toutes leurs forces.

D'où il ſuit que ce que, par un abus le plus cruel de notre langue, afin de légitimer, ce qui répugne, les actes de notre fureur & de notre barbarie, qui ont tant de fois abreuvé la terre du ſang des hommes, notre miſérable orgueil & les préjugés funeſtes de notre malheureuſe éducation ont appellé *droit de l'épée*, *droit de la guerre*, *droit du plus fort*, ne peut être aux yeux de la nature, de l'humanité & au tribunal du ciel & de la terre, que la plus monſtrueuſe, la plus infame, la plus déſaſtreuſe, la plus infernale & la plus déplorable de toutes les ſervitudes dont l'affranchiſſement, quoique au-deſſus du ſujet de ce diſcours & de mes forces, n'eſt point étranger à l'objet que je propoſe à tous les êtres ſenſibles, juſtes, dignes habitans & maîtres de la terre, d'en bannir & anéantir toutes les cauſes phyſiques & morales de notre deſtruction, & d'y ſubſtituer toutes celles de notre bien-être & de notre conſervation, comme un objet au-

quel doivent ſe rapporter tous les talens, toutes les ſciences, tous les arts, toute l'induſtrie, tous les travaux, toute la vigilance & toute la politique des hommes, malgré nous-mêmes, malgré nos penchans & les funeſtes préjugés de notre malheureuſe éducation, qui nous ont aveuglé juſqu'ici ſur nos intérêts les plus précieux, & nousont fait prendre une route oppoſée.

Ah! s'il falloit remonter à l'origine, & découvrir la cauſe des guerres, ainſi que des monſtrueuſes erreurs qui les autoriſent, ce ne ſeroit pas dans le cœur, ni dans les vrais intérêts des Princes qui ont été & ſeront toujours les peres des nations, qu'il faudroit fouiller, mais bien dans les faſtes du Sanctuaire impénétrable, & ſous le voile impoſteur du fanatiſme, dont les chefs, tranquilles fainéans, à couvert des dangers, à l'ombre de leurs Autels, & ſous la garde des Dieux qu'ils on fait parler comme ils ont voulu, ont ſeuls profité du maſſacre des peuples & de la chûte des Rois, qu'il n'a tenu qu'à eux d'empêcher au nom de ces mêmes Dieux, dans tous les temps & depuis tous les ſiecles.

Si fallor, me diva docens Natura fefellit.

BIBLIOTHEQUE ROYALE I

INV. RÉSERVE
R 2315
(1-2)

CATÉCHIS

DU GENRE

HUMAIN